

Discours de John Lyng (Oslo, 20 février 1969)

Légende: Le 20 février 1969, John Lyng, ministre norvégien des Affaires étrangères, s'exprime devant le Storting sur les formes de coopération économique entre les pays nordiques et sur leurs relations avec le Marché commun européen.

Source: Archives historiques des Communautés européennes, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. Edoardo Martino, EM. EM 54.

Copyright: (c) Archives Historiques de l'Union européenne-Florence

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/discours_de_john_lyng_oslo_20_fevrier_1969-fr-62c314b3-ba49-4eb3-be6c-7638245adfd7.html

Date de dernière mise à jour: 04/09/2012

Discours de John Lyng (Oslo, 20 février 1969)

Dans la presse scandinave - et plus encore dans la presse étrangère - il a été dit qu'une intégration nordique du type actuellement envisagé ne peut éviter d'avoir des conséquences qui se refléteront sur la politique étrangère des quatre pays en cause. J'ai vu notamment des articles laissant entendre qu'une union douanière nordique gagnera peu à peu une telle importance en elle-même qu'elle doit nécessairement influencer aussi sur la politique de sécurité des pays participants, et qu'une telle union douanière pèsera sur leurs options quand il s'agira par exemple de choisir une forme plutôt qu'une autre pour se lier à une intégration européenne élargie.

Ce sont là des problèmes difficiles et comme je l'ai déjà dit, je n'ai pas l'intention de prendre position aujourd'hui. Ce sont néanmoins des problèmes sur lesquels il convient de réfléchir. Je rappellerai que justement ces problèmes ont été mentionnés dans les conditions du mandat d'études élaboré par les premiers ministres nordiques. Je rappellerai qu'en ce qui concerne la politique de sécurité le mandat pose la condition suivante: "que la coopération continue comme par le passé à ne pas toucher à la politique étrangère ou à la politique de sécurité des quatre pays". Selon moi, cela veut dire que les quatre pays ont ainsi tous déclaré qu'ils veulent continuer à mener librement leur propre politique de sécurité et qu'aucun accord ou arrangement limitant cette liberté ne doit être conclu. On peut aussi dire, en voyant les choses sous un autre angle, que les quatre pays ont tous affirmé la vue que la politique de sécurité choisie par chacun d'eux ne constitue pas nécessairement un obstacle général pour la poursuite ou développement général de la coopération nordique.

En ce qui concerne la question de l'attitude future des quatre pays vis à vis d'une intégration européenne élargie, la condition du mandat a été formulée de la façon suivante:

"Les formes de la coopération doivent faciliter pour les quatre pays la participation à ou la coopération avec un marché européen élargi". Je souligne l'alternative: Participation à, ou coopération avec.

On peut donc dire que les conditions ont été posées et définies et quand nous continuerons notre analyse des solutions concrètes ou des modèles de coopération en discussion, il faut, bien sûr, constamment veiller à ce que ces conditions soient respectées et incorporées. S'il arrive qu'on doute que cela soit faisable ou s'il arrive que cela se révèle difficile à faire, alors il faut réexaminer la question dans une perspective plus large de la politique étrangère.

Je désire souligner que ce que je viens de dire, je ne l'ai pas dit pour élever des objections ou pour en éliminer. J'ai parlé de ces problèmes, car je crois utile aujourd'hui d'accentuer les conditions posées par tous les quatre pays participants pour ces problèmes de politique étrangère à portée plus générale.